



Délai de préavis réduit à 1 mois pour insécurité

Par **stephanie123**, le **12/12/2011** à **18:00**

Bonjour, nous sommes le 12 décembre. Nous avons emménagé dans une maison le 1er septembre 2011. Il y a eu 2 tentatives de cambriolages: une le 03 septembre et une autre le 25 novembre. Nous avons fait part de notre inquiétude et de notre souhait de déménager à notre propriétaire qui nous a dit qu'on pouvait partir "quand on le souhaitait" à condition que les travaux de réparation dus aux cambriolages soient faits. Les devis et les démarches de prise en charge des frais ont été signalé à notre assurance et nous cherchons une solution pour partir au plus vite, d'autant plus que nous nous sommes engagés sur la location d'autre logement pour janvier 2012. L'insécurité n'étant pas un motif pour demander un préavis réduit à un mois, je ne vois qu'un seul recours: invoquer la reprise d'emploi suite à une perte d'emploi. En effet, mon CDD s'est terminé fin août 2011 et je reprends une activité en janvier 2012. Est-ce une raison suffisante pour accélérer notre départ? Merci pour votre réponse

Par **stephanie123**, le **16/12/2011** à **00:03**

40 vues et 0 réponse???!!! help!!!!